

DEC141412DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry NAZZI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8242 intitulée Laboratoire psychologie de la perception**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8242, intitulée « Laboratoire psychologie de la perception », dont le directeur est Monsieur Andrei GOREA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry NAZZI, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry NAZZI, délégation est donnée à Madame Thérèse COLLINS, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry NAZZI et de Madame Thérèse COLLINS, délégation est donnée à Monsieur Florian WASZAK, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 avril 2014

Le Directeur d'unité  
Andrei GOREA